



Collectif Handi Actif France

Le Mans, le 7 juin 2017

Objet : votre questionnaire à l'attention des candidat-e-s aux élections législatives

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité connaître notre position sur un certain nombre de questions et nous vous remercions de nous permettre de vous présenter les propositions et positions écologistes quant à ces thématiques.

Nous nous sommes efforcés de répondre au mieux à votre courrier, et espérons que les différents éléments exposés ci-dessous nourriront votre conviction quant à l'intérêt de voir un groupe de députés écologistes siéger à l'Assemblée Nationale d'ici quelques semaines. Vous imaginez bien cependant, que compte tenu de la quantité de questionnaires reçus, il nous est difficile de vous répondre plus dans le détail.

Au préalable, nous souhaitons partager avec vous quelques lignes du projet des candidat-e-s écologistes « Bien Vivre », qui concerne notre objectif « Pour une politique inclusive du handicap », à compter de la page 114 :

« Une politique écologiste du handicap est fondée sur les principes de solidarité nationale, d'accessibilité et d'autonomie pour tou.te.s, de lutte contre les discriminations liées au handicap, de promotion et d'application des droits. La politique écologiste du handicap est une politique « d'irrigation » de toutes les composantes publiques. Elle s'oppose à la distinction et au stéréotype et se comprend comme une politique inclusive. Elle s'inscrit dans un contexte international par l'engagement d'appliquer la Convention internationale des droits des personnes handicapées, et par son évaluation publique annuelle. »

Ainsi que les propositions que nous portons :

*« – De manière globale, nous assurerons plus de cohérence dans les politiques liées au handicap, notamment avec la création d'un ministère du Handicap et de l'Autonomie.
– Une agence nationale de la citoyenneté et de l'autonomie sera créée. Elle fusionnera l'ensemble des agences nationales et des observatoires du secteur social et médico-social.
– Nous créerons une organisation régionale au service des établissements et une organisation départementale au service des personnes. Il importe de faire évoluer les agences régionales de santé (ARS) en agences régionales de la santé et*

Europe Écologie - Les Verts Sarthe

de la cohésion sociale, pour une prise en compte explicite de l'accompagnement social des personnes en situation de handicap, en transférant les compétences de gestion des départements vers les nouvelles agences régionales.

– Il nous faut penser l'accessibilité universelle, l'accessibilité pour tou.te.s, et pas seulement pour les personnes en situation de handicap : garantir l'accessibilité de tous les services publics, généraliser les traductions en Falc (français facile à lire et à comprendre) ainsi que les repères visuels et sensoriels, créer l'Agence nationale de l'accessibilité universelle (Anau).

– La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ne peut être niée ou volontairement passée sous silence, comme c'est le cas actuellement. Les écologistes proposeront un débat, puis une loi, pour encadrer l'activité d'accompagnement sexuel.

– Les personnels soignants, médecins, infirmier.ère.s, aide-soignant.e.s, notamment, recevront une formation liée à la vie sexuelle des personnes en situation de handicap dans leur cursus initial. »

Ces propositions sont assez générales dans le cadre d'un programme balayant des domaines politiques très variés. Votre interpellation nous permet d'être plus précis et concret.

Concernant vos 5 axes :

MDPH: «Une institution qui a vocation d'aider les familles et non de les appauvrir»

- Une égalité d'allocation AEEH et/ou PCH dans tous les départements (aides humaines, aides techniques). En effet en comparant nos situations nous nous sommes aperçus que les décisions des MDPH (qui dépendent des départements) pouvaient varier pour le montant ou l'acceptation des remboursements mettant à mal le principe d'égalité, un des piliers de notre régime républicain.

-> Nous partageons votre constat sur les disparités territoriales générées par l'exercice par les départements des compétences liées au handicap. En cela notre proposition "d'agences régionales de la santé et de la cohésion sociale" répondrait à ce souci d'égalité de traitement quel que soit le département (telle que décrite ci dessus dans les propositions que nous portons).

Ces difficultés sont accentuées par la situation budgétaire exsangue de des départements. Un certain nombre de compétences ont ainsi été transférées sans les moyens nécessaires pour les assumer, et en leur supprimant de surcroit, les leviers fiscaux nécessaires pour leur permettre d'exercer pleinement ces responsabilités politiques.

La politique française du handicap devrait permettre à chaque famille de trouver une solution adaptée à sa situation et de pouvoir subvenir aux besoins de l'enfant en situation de handicap, en garantissant aux aidant.e.s les moyens de vivre décemment.

-La non-imposition de la PCH pour les aides humaines des aidants familiaux. En effet cette allocation est soumise aux prélèvements sociaux.

-> Nous partageons votre attente d'avoir un revenu juste et décent. Ce qui

vous est donné d'un côté de soit pas ponctionné de l'autre, avec comme conséquence de vous placer en situation de précarité. On peut d'ailleurs s'étonner de ce système qui donne d'une main et reprend de l'autre. Cela génère des coûts de gestion injustifiés.

Cependant, il nous semble important de devoir aborder cette question de manière globale, avec l'objectif d'une prestation juste. La non-imposition n'est peut-être pas la meilleure solution. La priorité doit être de sécuriser une prestation nette décente. Sans cela, vous risquez en parallèle de la non-imposition, de vous voir imposer une baisse ou un plafonnement de l'aide à des niveaux trop faibles pour répondre à vos besoins.

La vraie question, quelque soit le système d'imposition, c'est de permettre aux personnes de couvrir leurs frais avec un reste à charge en adéquation avec leurs revenus. Une réflexion approfondie nous semble donc nécessaire sur ce point, afin d'organiser un système de prise en charge des frais liés au handicap répondant à cet objectif.

-Soumettre l'allocation AEEH ou PCH aidant-familial à la cotisation retraite.

-> Il est indispensable que la retraite des aidant-e-s soit sécurisée, notamment dans le cas d'une cellule familiale qui évolue en cours de vie. Tout comme le point précédent, une réflexion plus approfondie doit être menée pour créer un véritable statut des aidant-e-s. C'est indispensable et d'intérêt général. Un aidant familial ne représente pas un surcoût pour la société. Bien au contraire ! Pour mémoire, le coût d'un aidant familial est bien inférieur à celui d'un accueil en établissement. L'aide aux aidants doit faire partie intégrante du dispositif préventif à mettre en place pour éviter au maximum l'usure de ces aidant-e-s familiaux et leur assurer des conditions de vie décente, y compris lors de leur passage à la retraite.

-Remboursement des 300 millions d'euros volés successivement par les gouvernements de N. Sarkozy et de F. Hollande dans les caisses du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHPF) à des fins très éloignées de son utilisation prévue.

-> Le « détournement » du FIPHPF que vous évoquez est inadmissible. La sécurisation des universités n'a pas vocation à être financé par le versement de cotisations liées au handicap.

Les budgets du FIPHPF, tout comme ceux de l'AGEFIPH, doivent être sanctuarisés et fléchés clairement sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

- Arrêter de spolier les familles en abaissant depuis un certain temps les compléments AEEH et les montants PCH, alors que le handicap n'a pas changé. Si les familles n'ont pas le courage d'aller jusqu'au tribunal administratif elles voient leurs aides baisser drastiquement.

-> Ceci rejoint les questions précédentes sur la juste réponse financière aux besoins d'une personne en situation de handicap. L'évaluation des besoins doit être transparente et impartiale, mais aussi avoir une pérennité dans le temps – tout en prenant en compte les évolutions des situations individuelles - pour éviter la pression supplémentaire de l'incertitude sur les familles. L'évolution d'une prestation (AEEH ou PCH) doit être en lien avec une évolution du handicap. En cas de désaccord, les procédures de

contestation doivent être simplifiées afin de permettre à tout un chacun de s'en saisir.

-Imposer aux communes l'abattement systématique sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap ou pour les familles aidantes.

-> L'abattement systématique sur la taxe d'habitation nous semble à la fois passer un message négatif (comme si une famille avec une personne handicapée était de fait hors de la communauté du territoire), et socialement injuste, car certaines familles ont les moyens de payer cette taxe. Pour nous, la priorité doit être de proposer un véritable statut aux aidant-e-s et de leur assurer un revenu et des aides permettant de vivre décemment, en couvrant les frais afférant au handicap (modulés en fonction des revenus).

Scolarité: «Une véritable égalité des chances»

-La scolarisation pour TOUS les enfants en situation de handicap dans des structures les mieux adaptées (école ou centre). Formation des AVS.

-Application de la loi de 2005. Augmenter les temps de présence hebdomadaires des enfants à l'école.

-Financer une AVS sur tout le temps scolaire (cours + temps périscolaire + cantine) et permettre aux parents de reprendre une activité professionnelle.

-Améliorer l'accès au secondaire des enfants en situation de handicap.

-> Nous soutenons l'ensemble de ces demandes. Une fois de plus, une loi a été votée sans se préoccuper de financer les moyens matériels et humains qui en découlent. Scolariser des enfants handicapés sans assurer un accompagnement suffisant, c'est les mettre en danger et mettre les enseignants et autres enfants en difficultés.

-Transport des enfants: créer un certificat de capacité obligatoire pour les chauffeurs de taxi assurant le transport d'enfants handicapés.

-> Nous comprenons l'objet de cette proposition et en soutenons l'objectifs. Il nous semble cependant qu'elle mériterait d'être étudiée plus en détail. Un certain nombre d'enfants ne nécessitent pas une compétence particulière pour être pris en charge par les taxis. Par contre, pour d'autres, les transports comportent des risques importants soit médicaux (par exemple pour les enfants épileptiques), soit comportementaux (troubles du comportement liés au handicap mental). Dans ces dernier cas, au-delà d'une formation du chauffeur, il faut se poser la question d'une nécessité de personnel accompagnant le déplacement. Il peut y avoir de réelles mises en dangers pour un chauffeur seul (qu'il soit formé ou non), pour lui et ses passagers.

Santé: «Payons aujourd'hui pour les économies de demain»

-Garantir à tous nos enfants une prise en charge décente de leur handicap dès le plus jeune âge afin de leur éviter des malformations, douleurs, opérations provoquées par le manque de soin.

-> Vous avez raison de souligner le principe de prévention au travers la mise en place de vrais protocoles de prise en charge sur la durée.

Europe Écologie - Les Verts Sarthe

L'application concrète de ce principe permettra un mieux-être ainsi que des économies à moyen terme en empêchant les complications évitables.

-Reconnaître que certains jeunes enfants porteurs de handicap qui ont été pris en charge très tôt et/ou de manière soutenue peuvent progresser et recouvrir des capacités (motrice, de communication, d'autonomie) grâce à une prise en charge plus efficiente aujourd'hui.

-> La question de la détection et de l'accompagnement sont importants et ouvrent en effet des horizons souhaitables pour les enfants et leurs familles.

-Créer des centres de rééducation globale et novatrice pour des séjours ponctuels et réguliers de nos enfants ou rembourser les soins médicaux donnés à l'étranger par manque de prise en charge en France et manque d'innovation (Espagne, Pologne, Allemagne, Israël, Ukraine, USA...).

-> Il n'y a pas de solutions « miracles » mais un éventail d'outils complémentaires à déployer en fonction de chaque enfant. Pour pouvoir évoluer et surtout progresser dans le soin et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, il va falloir aussi faire bouger la culture institutionnelle française, sortir des sentiers battus, expérimenter. Beaucoup de professionnels sont prêts, il faut leur laisser l'espace nécessaire. Nous sommes en tout cas favorables à l'innovation, dans la mesure aussi où nous nous donnons des moyens d'évaluation susceptibles d'en garantir la pertinence (attention aux phénomènes de mode).

-Subventionner les associations déjà présentes (comme les Ecoles Conductives) et ouvrir les centres de rééducation existants destinés aux accidentés, aux enfants.

-> Oui. Mais nous pensons qu'il faut éviter de se enfermer dans une seule méthode et rester ouvert aux initiatives innovantes. L'école conductive est une approche intéressante dans la mesure où elle prend en compte l'enfant dans sa globalité en évitant de morceler les prises en charge.

-Financer la formation à de nouvelles thérapies des professionnels des centres de rééducation (instituts et hôpitaux), les doter de nouveaux matériels (Lokomat, combinaison Molli etc...)

-> Dans la mesure où il sera possible d'évaluer la pertinence thérapeutique de ces dispositifs, leur prise en charge devra être envisagée, ainsi que le volet formation.

-Inclure la prise en charge du handicap moteur dans les programmes de formation des kinés, orthophonistes, ostéopathes...

-> Oui, bien entendu

-Revaloriser les subventions journalières des prises en charge dans les Instituts (IME, IEM) afin d'augmenter les salaires des thérapeutes et éviter leur fuite vers le secteur privé.

-> La question des prix de journée est une donnée essentielle pour permettre aux établissements d'assurer une prise en charge correcte (taux

d'encadrement) et pas seulement pour les médecins.

Matériel-Médical: «Arrêtons d'être des vaches à lait pour les fabricants»

-Privilégier le matériel modulable plutôt que le jetable, le matériel qui fait progresser plutôt que le matériel palliatif qui demande moins de surveillance aux soignants.

-Mener une enquête sur les abus des fabricants et des revendeurs concernant leur tarif, les accords entre eux et les centres.

-Prendre mieux en compte des frais afférents au matériel médical des personnes en situation de handicap (matériel aménagement maison et auto)

-> Nous avons longuement échangé avec vos représentantes sur ce point et estimons qu'une mission parlementaire serait tout à fait adaptée sur ces questions. Le matériel médical et paramédical doit faire l'objet d'une tarification au plus près du coup réel de production. Des abus peuvent exister et il est inadmissible que certains prestataires puissent profiter de la méconnaissance ou du désarroi des familles pour dégager des marges bénéfiques injustifiées. Dans tous les cas, il est urgent de trouver une solution à cette situation, qui coûte bien souvent trop cher tant aux familles qu'aux contribuables dans leur ensemble. Elu-e-s à l'Assemblée Nationale, nous porterons l'idée de cette mission parlementaire en charge d'étudier cette question du coût des matériels. Le combat mené depuis plusieurs années sur la mise en place et la promotion des médicaments génériques, a montré qu'il était possible de faire plier les lobbies pharmaceutiques ; il doit pouvoir en être de même pour les fabricants de matériels adaptés au handicap.

Travail et Aidants-familiaux: «Cessons la descente aux enfers»

-Permettre aux parents de conserver une activité professionnelle en proposant aux entreprises de mettre en place des emplois avec des horaires aménagés par des mesures incitatives (baisse des cotisations sociales, intégration du poste d'aidant-familial dans le quota à respecter du nombre de travailleurs handicapés).

-Obligation de créer dans chaque entreprise des postes adaptés aux aidants-familiaux.

-> Ces différentes propositions posent la question du statut de l'aidant-e-s qui doit être traitée de manière globale (revenu, emploi, retraite, congés, accompagnement...). Nous trouvons l'idée des mesures incitatives (intégration du poste d'aidant-familial dans le quota à respecter du nombre de travailleurs handicapés) pour les entreprises aménageant les horaires pour des parents avec des enfants handicapés très intéressantes et pertinentes. De même, viser un quota de postes adaptés aux aidant-e-s familiaux est une bonne piste, à creuser. Ce ne sera pas toujours faisable mais dans le cas contraire, au regard de la mesure précédente, l'entreprise pourra être amenée à verser une cotisation au FIPHPF ou à l'AGEFIPH de façon dégager des financements fléchés sur l'aide à la vie pour suppléer les aidants familiaux.

-Protéger les aidants-familiaux auto-entrepreneurs...

-> Sur cette dernière proposition, il serait possible d'imaginer une

Europe Écologie - Les Verts Sarthe

compensation pour la prise en charge d'une personne quand l'aidant-e familial ne peut s'absenter de son activité. Mais peut-être que c'est le statut d'auto-entrepreneur qui n'est pas la bonne solution dès le départ ? Nous notons par ailleurs que cette question se pose pour tous les salariés indépendants pour lesquels une absence répétée ou durable n'est pas compatible avec la pérennité de l'activité (petits commerçants, artisans, profession libérale, intermittents du spectacle etc.) et pour lesquels il y a lieu de réfléchir à un système identique de compensation.

En espérant avoir répondu à vos questions, et souhaitant vous assurer de notre soutien dans vos combats,

Isabelle Sévère
Candidate sur la 1^{ère}
circonscription de la
Sarthe

Elisabeth Sesma
Candidate sur la 2^{ème}
circonscription de la
Sarthe

Dominique Trichet-Allaire
Candidate sur la 3^{ème}
circonscription de la
Sarthe

Alexis Braud
Candidat sur la 4^{ème}
circonscription de la Sarthe

Sophie Bringuy
Candidate sur la 5^{ème}
circonscription de la Sarthe